

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

ATTRACTIVITÉ - EPIC OFFICE DE TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE - ÉVOLUTION DES MISSIONS ET DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Jean-Michel BEAUDIC, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente pour départ :

Elisabeth MAILLARD

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - EPIC OFFICE DE TOURISME NIORT MARAIS POITEVIN VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE - ÉVOLUTION DES MISSIONS ET DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 19 octobre 2009 relative à la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) – Office de tourisme communautaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui rend obligatoire, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, la compétence promotion du tourisme,

Vu la délibération du 18 novembre 2024 portant sur l'évolution des missions et des statuts de l'Office de tourisme communautaire,

Vu la délibération du 10 février 2025 portant sur l'attribution d'une subvention à l'office de tourisme communautaire et la signature d'une convention de partenariat pour l'année 2025,

Considérant le Schéma de Développement Touristique 2021-2026 de la CAN adopté lors du conseil d'agglomération du 27 septembre 2021 et son axe 3 relatif au développement du tourisme d'affaires,

Considérant la stratégie MICE (**M**eetings (Réunions) - **I**ncentive (Séminaires) - **C**onférences (Congrès, séminaires) - **E**xhibitions / **E**vents (événements) structurée pour la période 2025 – 2027 autour des 7 axes opérationnels suivants :

1. Faire rayonner le territoire et ses atouts pour nourrir la notoriété,
2. Consolider la compétitivité de la destination et de ses acteurs grâce aux synergies territoriales,
3. Penser une dynamique événementielle qui nourrit le projet de territoire,
4. Jouer la carte de la complémentarité à toutes les échelles territoriales,
5. Être attentif à l'acceptation territoriale de la dynamique événementielle,
6. Veiller à être cohérent avec les dynamiques de marchés,
7. Interroger la dynamique territoriale dans un environnement fortement concurrentiel.

Il est proposé d'ajouter dans les missions confiées à l'Office de Tourisme communautaire les attendus suivants :

1. Installation, animation et fonctionnement du Bureau des Congrès et des Séminaires

Dans le cadre du développement de la filière MICE et son impact sur le développement de la fréquentation et de l'économie touristique de la Communauté d'Agglomération, l'Office de tourisme installera un Bureau des Congrès et des Séminaires afin de rechercher avec les professionnels et les

responsables des équipements publics concernés, une cohérence stratégique et une mutualisation de moyens et, pour ce faire, constituer une instance de concertation, de réflexion et d'évaluation d'actions spécifiques.

Celui-ci aura pour missions principales :

- La promotion de la destination « affaires » et de ses offres,
- L'animation des partenaires contributifs de l'offre, la co-construction des plans d'actions, l'accompagnement à la montée en gamme des offres et à la montée en compétence des acteurs,
- La structuration d'un guichet unique, neutre et expert de destination pour assurer un réceptif de qualité avec un accompagnement personnalisé des organisateurs grâce à la mise en relation avec les opérateurs et des services nécessaires à leur accueil sur la destination,
- Une mission de conseil et d'ingénierie événementielle auprès des opérateurs ou des collectivités.

Il sera donc amené à proposer des prestations de coordination ou d'assemblage de prestations ou services ou de gestion de séjours pour l'accueil des groupes affaires.

2. Utilisation de l'événementiel pour favoriser les retombées économiques ou image (notoriété et attractivité) et la fréquentation touristique sur la destination

Pour ce faire, l'Office de tourisme pourra :

- Etudier la faisabilité technique et financière des projets événementiels et contribuer à leur organisation (prestations d'accompagnement et de services),
- Apporter son expertise et à des événements majeurs du territoire (contrats pluri-partenariaux),
- Initier et produire des événements grand public et/ou professionnels en cohérence avec les politiques publiques (production événementielle).

Pour ces raisons, il convient de délibérer sur une évolution des missions confiées à l'Office de tourisme communautaire détaillée dans l'avenant 1 à convention 2025 ci-joint, ainsi que sur ses statuts ci-après annexés.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'évolution des missions confiées à l'Office de tourisme communautaire et formalisée dans l'avenant 1 à la convention 2025 entre la CAN et l'Office de tourisme ci-joint lorsque la présente délibération sera exécutoire ;
- Adopte le projet de nouveaux statuts de l'Office de tourisme communautaire tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président